

M. Trudeau: Si je comprends bien, l'opposition voudrait que nous adoptions une autre position parce que cela justifierait tout le verbiage que nous avons entendu depuis une heure et dix minutes. La question m'a été posée lors d'une conférence de presse en Colombie-Britannique vendredi après-midi. J'ai répondu comme les députés soutiennent maintenant que le gouvernement devrait répondre.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) voudrait que je témoigne au comité permanent des privilèges et des élections pour que je puisse exprimer mon opinion et mettre les choses au point. Je l'aurais fait à 2 heures si l'opposition n'avait pas insisté pour détourner l'attention de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je suis en train d'expliquer ma position maintenant, mais je vois que des députés de l'opposition essaient d'attirer l'attention de Votre Honneur pour pouvoir continuer le débat. A mon avis, il est déplorable que nous ayons gaspillé encore une fois la période des questions étant donné que nous aurions pu régler la question à ce moment-là.

Une voix: Nous ne l'avons pas gaspillée.

M. Trudeau: C'est vrai. Conformément à la décision de Votre Honneur, nous aborderons la période des questions dès que nous aurons débattu ce problème. Certains membres du gouvernement ont d'autres choses à faire et vont devoir partir.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Toute personne censée comprendra qu'il n'est pas nécessaire que 20 ou 25 ministres soient présents...

Une voix: Trente-quatre.

M. Clark: Vous ne savez même pas les compter.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition sait si bien compter, qu'il le fasse et il verra s'il y en a 34. Il n'y a pas 34 ministres au cabinet et il n'y a pas 34 ministres à la Chambre, pas plus qu'ils ne sont 34 sur les premières banquettes de l'opposition!

J'espère avoir indiqué bien clairement la position du gouvernement il y a un instant comme je pense l'avoir fait vendredi, en réponse à une question des journalistes.

L'opposition essaie d'interpréter le harsard pour faire dire au solliciteur général ce qu'il n'a pas dit. A mon avis, la question est fort claire à la page 2511 du harsard. Le député de New Westminster (M. Leggett) a demandé:

Monsieur l'Orateur, je demanderais au solliciteur général de préciser sa dernière réponse. A-t-il donc l'intention de ne pas se renseigner sur ce qui s'est passé antérieurement dans son ministère, ce qui lui permettrait de tenir la Chambre au courant de la responsabilité politique du gouvernement? Est-ce précisément ce que le ministre dit à l'opposition aujourd'hui?

Le solliciteur général a répondu:

Bien sûr que non, monsieur l'Orateur.

L'opposition répète depuis une heure que le solliciteur général a adopté une certaine position à la Chambre la semaine dernière. Or, quand on lui a demandé en toutes lettres si c'était là sa position, il a répondu: «Non, monsieur l'Orateur.» Il est donc tout à fait clair que ce n'est pas là sa position. Ce n'est

Privilège—Réponses du solliciteur général

pas la mienne non plus, ni celle du gouvernement. Alors pourquoi faire tant de tapage, monsieur l'Orateur?

On fait ce tapage par ce que le solliciteur général a refusé, et avec juste raison, de commenter au jour le jour les jugements portés par la Commission royale sur les dépositions qu'elle reçoit et sur la crédibilité des témoins qu'elle entend. Il me semble que cela est logique.

Si le gouvernement n'avait pas créé cette Commission royale, je suis certain que l'opposition n'aurait pas cessé de la réclamer. Elle n'aurait pas cessé de reprocher au gouvernement de ne pas s'acquitter de sa mission, de se borner à répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre où il est majoritaire, de disposer de la majorité à un comité quelconque qu'il aurait pu charger d'enquêter, de ne pas être en situation d'examiner impartialement les faits et gestes de la GRC. Voilà ce que nous a dit l'opposition. Non seulement en ce qui concerne la GRC, mais chaque fois que l'occasion s'en est présentée: l'affaire du port de Hamilton, l'affaire Sky shop, et le reste.

Il faudrait quand même savoir. Nous avons donné raison à l'opposition dans ce cas particulier. Nous avons créé une commission royale d'enquête, pour donner à l'opposition et au pays la certitude que ce n'était pas le gouvernement qui faisait cette enquête et qui la menait grâce à sa majorité parlementaire. Mais qu'entendons-nous dire plus particulièrement de la part du chef de l'opposition? Nous entendons dire que cette Commission royale d'enquête n'est qu'une créature de l'exécutif—ce sont ses propres mots—en sous-entendant ainsi qu'on ne peut lui faire confiance. Elle est instituée par l'exécutif, elle est nommée par l'exécutif, les membres qui la composent reçoivent leurs instructions de ce même exécutif et ainsi de suite. Pourquoi alors l'opposition continue-t-elle depuis des années de nous demander d'instituer les commissions royales d'enquête si c'est pour en arriver maintenant à prétendre qu'elle ne peut faire confiance à la commission d'enquête qui est en cause ici? A quoi cela sert-il de demander l'institution d'une commission d'enquête si, au mépris de cette même commission, elle tente de la discréditer?

Je trouve assez attristant et je dirais même honteux que les remarques des partis de l'opposition au cours des derniers mois nous aient conduits à la très nette conclusion que l'on peut et même que l'on doit faire confiance à la Commission Keable du Québec—que celle-ci accomplit un bon travail...

M. Clark: Encore une autre diversion!

M. Trudeau: Et que le fait que cette Commission ait été instituée par le gouvernement du Québec, que ce dernier ait désigné un avocat qui a été candidat du Parti québécois n'a rien à voir avec la question—qu'il s'agit d'une commission royale d'enquête et que par conséquent ses travaux doivent être considérés avec beaucoup de respect, et que la Commission d'enquête instituée par notre gouvernement et dirigée par un juge de la Cour supérieure de l'Ontario auquel lui est associé l'un de ses homologues de l'Alberta...

Une voix: Oh, oh!